

**C  
NÉ**

**TELE**

**REVUE**

PROGRAMMES TV DU 8 AU 14 FÉVRIER 2008  
N° 6 - 7 FÉVRIER 2008 - PHOTO : CORBIS/OUTLINE

Editorial d'Aline Pinxteren  
Texte de Philippe Boudart

**DOSSIER**

**Erreurs médicales Les parents de Mélanie accusent**

# ERREURS MÉDICALES

## Mélanie, fauchée par un mauvais diagnostic

Mélanie avait 22 ans. Elle aimait la lecture. Elle pratiquait le roller. Elle était brillante. Extrêmement brillante. Dans ses études, le sport... Mais le 29 mai 2004, son cœur cesse de battre. Il lui restait 18 jours pour décrocher sa licence en marketing et communication. En suivant les conseils de son médecin généraliste, Mélanie a perdu la vie, victime d'une myocardite consécutive à une varicelle. Les parents, Josiane et Philippe, sont effondrés. Le 2 avril prochain, quasiment quatre ans après le drame, le docteur B.D. sera enfin devant le tribunal correctionnel de Bruxelles pour entendre son jugement : coupable ou non coupable d'homicide involontaire.

C'est le 16 avril 2004 que Mélanie attrape la varicelle. Rien de bien grave en soi. Elle se trouve alors en Alsace, là où sont ses racines. La jeune fille est française. Les activités professionnelles de ses parents ont voulu que, voilà plusieurs années, la famille élit domicile dans la région bruxelloise. Un médecin alsacien la reçoit pour soigner sa varicelle. Tout va bien. Pourtant, les jours passent et la jeune femme ne se sent pas bien. Le 5 mai, de retour à Bruxelles, elle décide de se rendre au cabinet du docteur B.D., situé à 1300 mètres du domicile familial. C'est son assistant qui la reçoit. Elle signale une fatigue intense. Résultat : vitamines et trois jours de repos.

Mélanie patiente. Elle n'a pas pour habitude de se plaindre. Finalement, le 10 mai, elle contacte le docteur B.D. par téléphone. Ça ne va pas. Fatigue, essoufflement à l'effort et même rétention d'eau. Que se passe-t-il ? Le docteur se veut rassurant. « Rappelez-moi dans quelques jours si cela persiste », lance-t-il. Durée de la conversation : 2 minutes 51 secondes. Et, le 12 mai, suite aux conseils de son médecin alsacien avec qui elle a repris contact pour avoir un autre avis, elle téléphone à nouveau au docteur B.D. Les symptômes sont identiques. Toutefois, le médecin bruxellois rejette le conseil de son confrère alsacien, à savoir faire un bilan de santé. « Pas d'inquiétude, c'est normal », dit-il. Durée de la conversation : 2 minutes 28 secondes. Pour le toubib bruxellois, Mélanie est une étudiante hystéro-dépressive stressée par les examens. Il ne cherche pas plus loin.

Une nouvelle fois, Mélanie décide de prendre son mal en patience. Ses parents restent attentifs, bien sûr, à son état de santé. Mais le médecin a dit qu'il ne fallait pas s'inquiéter. Toute la famille lui fait donc confiance.

Le 27 mai, l'état de santé de la jeune étudiante ne s'est pas amélioré. Que du contraire. Il est 18 heures. Un nouveau coup de fil est donné au docteur. Les symptômes persistent. Mais, en plus, Mélanie souffre de douleurs intenses, notamment au niveau du dos et du ventre. Le médecin reste sur son premier diagnostic : « Venez me voir demain, à 16 h 30. » Durée de la conversation : 1 minute 14 secondes. A cet instant, la soirée du 27 mai est entamée. Et Mélanie devait passer sa dernière nuit complète...



Le 28 mai, la jeune étudiante souffre terriblement. Il est enfin 16 h 30. Elle se rend chez le médecin. Non sans l'aide de sa maman, Josiane, qui doit soutenir, pour ne pas dire porter, son enfant jusqu'au cabinet. Les symptômes sont identiques. Puis Mélanie perd connaissance, devant le médecin. Il prend sa tension : 6,5. Malgré tout cela, le docteur B.D. ne juge pas utile d'emmener Mélanie à l'hôpital, alors que la maman évoque cette option. Non, il préfère prescrire des médicaments et des vitamines pour « dénouer son estomac ». Et il ajoute : « Retournez à la maison, dans trois jours, cela ira mieux. Vous irez faire un jogging. » Là aussi, le dossier révélera qu'à tout moment, les 5, 10 et 12 mai et les 27 et 28 mai, il était encore possible de sauver Mélanie. Le 28 mai au soir, le soleil se couche. Mélanie ne le reverra plus. Elle rejoint sa chambre, se couche sur son lit. Ses parents veillent sur elle. Elle doit se reposer. C'est le médecin qui l'a dit. Pendant la nuit, Josiane n'est pas rassurée. Elle se lève. Et lorsqu'elle entre dans la chambre de sa fille, c'est le drame. Mélanie est inconsciente. Il est trois heures du matin, le 29 mai, lorsqu'elle est transportée inanimée à l'hôpital, et le verdict est sans appel : les médecins ne peuvent que constater le décès de Mélanie Cailliau. L'annonce est faite aux parents. Le sol se dérobo sous les pieds de Josiane et de Philippe. C'est le drame. Mais ils veulent comprendre. Une autopsie est demandée. Résultat : Mélanie est décédée d'une myocardite consécutive à une varicelle. En résumé, la myocardite est une atteinte inflammatoire du myocarde. Les consé-

**Le médecin n'a jamais présenté ses excuses aux parents. Pas un mot. Pas un geste. Rien.**

quences sont une baisse de la pression artérielle et la détérioration du fonctionnement cardiaque. Mal soigné, cela entraîne un... arrêt cardiaque.

Le 2 juin, la cérémonie funéraire attire 170 personnes au crématorium de Vilvorde. La famille. Des amis. Des proches. Des étudiants de l'Ichec, où Mélanie terminait son cursus. Le 3 juin, les cendres de Mélanie sont transportées en Alsace, sa terre d'origine. Depuis lors, la grand-mère de Mélanie, âgée de 78 ans, se rend tous les jours au cimetière, qu'il vente, qu'il neige ou qu'il pleuve.

Quelques mois plus tard, Philippe et Josiane décident de déposer plainte auprès de l'Ordre des médecins puis auprès du tribunal de première instance, à Bruxelles. Devant l'Ordre, ils n'auront pas le droit de s'exprimer avec l'aide de leurs avocats. Les parents de Mélanie ont l'intime conviction que le docteur aurait dû réagir et envoyer tout au moins Mélanie à l'hôpital. Les symptômes étaient importants. Pendant ce temps, la justice, elle, fait son travail. Instruction. Perquisition. Inculpation. Le docteur B.D. est renvoyé devant le tribunal correctionnel. Le 2 avril prochain, il prendra connaissance de son jugement.

### « Mélanie était notre fille unique »

Mélanie avait une forte complicité avec ses parents. « C'était notre seul enfant. Elle était notre fille unique », rappelle Josiane, qui veut se montrer forte. Mais, en évoquant les passions de Mélanie, l'émotion la rattrape. Et c'est normal. Les larmes coulent lentement sur ses joues. Josiane se tait, baisse la tête. Elle se refuse à craquer devant nous. Philippe reprend la parole.

« Mélanie était tout pour nous. Vous savez, nous avons beaucoup de chance. Nous avons une fille avec qui les problèmes étaient inexistantes. Tous les parents rêvent de cela. Nous, c'était notre quotidien. Elle ne fumait pas, ne buvait pas. Elle était enthousiaste et déterminée dans ses études. » Mélanie étudiait la communication et le marketing à l'Ichec. Avec succès. Et puis, Mélanie dégagait une beauté naturelle, ce qui lui a d'ailleurs valu de décrocher le titre de Miss Ichec, un concours auquel elle a participé pour s'amuser. Josiane ajoute : « Quel show ! Avec des couturiers qui fournissaient de splendides tenues de soirée. Et puis des chapeaux du modiste Elvis Pompilio. Mélanie rayonnait. C'était merveilleux. » Mélanie faisait aussi du sport. Notamment du roller. « Elle avait un petit studio près de son école », raconte Josiane. « Et elle rejoignait la maison en rollers. Elle adorait. Elle préférait faire du sport plutôt que de rester assise dans un fauteuil. Elle arrivait à la maison. Elle ouvrait la porte et me prenait dans ses bras. Parfois, elle était à la limite de me soulever, tant elle me serrait fort contre elle. » Et Philippe ajoute : « Mélanie était plus grande que sa maman, vous comprenez. » Mélanie avait toutes les qualités. « Elle était ma fille. Mais elle était aussi ma confidente, mon amie... » détaille Josiane. Mélanie croquait la vie à belles dents. Elle était la fierté de ses parents, et on le comprend aisément. Mais une erreur médicale, une erreur de diagnostic, une erreur d'appréciation a détruit une famille entière. Une famille où le bonheur transparaissait dans chaque pièce de la maison. Une famille où la douceur et le plaisir de vivre se faisaient ressentir à chaque instant. Aujourd'hui, Mélanie n'est plus là. Cette époque est révolue. C'est irrémédiable. A l'audience, le papa a notamment dit ceci : « Nous nous levons avec le souvenir de Mélanie. Elle nous accompagne au courant de la journée. Et notre dernière pensée du soir va à elle. » Et, depuis maintenant presque quatre ans, le médecin n'a jamais présenté ses excuses aux parents. Pas un mot de compassion. Pas un geste. Rien.

### **Les médecins se couvrent entre eux**

Quel climat que celui qui a plané sur la 54<sup>e</sup> chambre du tribunal correctionnel de Bruxelles, lors du procès du docteur B.D. ! Poursuivi pour homicide involontaire, le toubib est donc suspecté de ne pas avoir détecté le mal dont était victime Mélanie. La seule et unique question de ce procès saute aux yeux : le docteur pouvait-il détecter ce mal ou pas ? Pour se faire une idée, le tribunal a décidé de faire venir plusieurs experts à la barre des témoins. En tout, trois se sont présentés. « Et pour nous, il est terrible de constater que les médecins se couvrent entre eux », relate amèrement Philippe Cailliau. A l'audience, le discours de deux des trois experts était exagérément à l'avantage du prévenu. « Pourquoi couvrir de la sorte une erreur commise par un confrère, si ce n'est parce qu'ils sortent de la même université et qu'ils travaillent en étroite collaboration ? » ajoute le papa de Mélanie. Et il n'est pas le seul à discréditer ces deux experts. Lors de son réquisitoire, le procureur a lui aussi mis à mal leurs témoignages. Seul le troisième expert a tenu des propos allant dans le sens des parents de Mélanie et du parquet. Selon lui, le docteur B.D. a clairement commis une faute. Compte tenu des symptômes, il aurait dû prendre les devants et envoyer Mélanie à l'hôpital. Or, il ne l'a pas fait. Pour le procureur, c'est une faute. Le toubib doit donc être reconnu coupable d'homicide involontaire et, à ses yeux, cela mérite un an de prison avec sursis. ●

